

# Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal de NOORDPEENE

CR 2022-03

7 avril 2023

Convocation du 3 avril 2023

## Membres présents :

Mmes Nathalie BALZA, Marie-Laure GLORANT, Michèle GUWY, Delphine LUTUN, Isabelle MARCANT  
MM. Thierry DEHONDT-BEDAGUE, Benoit DECLERCQ, Emmanuel MONKERHEY, Albert PIETERSOONE, Stéphane SOCKEEL, Bernard VERHAEGHE, René SELOSSE

## Membres ayant donné pouvoir :

M. Laurent BALZA donne pouvoir à Mme Nathalie BALZA

Mme Marie WYART donne pouvoir à Mme Isabelle MARCANT

## Membres absents excusés :

Néant

## Vérification du quorum :

M. le Maire vérifie si le quorum du conseil municipal est atteint. Le quorum du conseil municipal est atteint.

## Secrétaire de séance :

M. le Maire demande à l'assemblée qui souhaite assurer le secrétariat de séance. Isabelle MARCANT lève la main et exprime le souhait de le faire et de le fournir rapidement. Le Conseil est d'accord à l'unanimité des membres présents.

## Validation du compte-rendu du conseil précédent :

Le secrétaire de mairie a fait parvenir à l'ensemble du conseil une copie du compte-rendu effectué par la secrétaire de séance du 8 mars 2023, Nathalie Balza. Le compte-rendu a été adopté à l'unanimité des membres présents.

Puis M. le Maire, qui préside la séance, est passé à l'ordre du jour.

- Adoption du compte de gestion

Le compte de gestion représente les dépenses et les recettes saisies par la perception durant l'année 2022.

### **Résultats budgétaires de l'exercice de la commune de Noordpeene**

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes (nettes en euro)	1 309 332,82 €	586 109,68 €
Dépenses (nettes en euro)	1 058 443,42 €	557 448,61 €
Résultat de l'exercice		
• Excédent (Recettes – Dépenses)	250 889,40 €	28 661,07 €
• Déficit		

Suite aux explications et à l'exposition des résultats par M. Romain MORVAN, secrétaire de mairie, le conseil municipal, excepté M. le Maire, procède au vote et valide le compte de gestion à l'unanimité des membres présents. Il est à préciser que M. le Maire n'a pas le droit d'assister aux votes sur les adoptions du compte de gestion, du compte administratif et tout ce qui concerne le budget de la commune.

- Adoption du compte administratif

Le compte administratif représente les dépenses et les recettes saisies par la mairie durant l'année 2022.

**Résultats du compte administratif de la commune de Noordpeene.**

Fonctionnement	Recettes (R)	586 109,68 €
	Dépenses (D)	557 448,61 €
	Résultats (R-D)	<b>28 661,07 €</b>
Investissement	Recettes (R)	1 309 332,82 €
	Dépenses (D)	1 058 443,42€
	Résultats (R-D)	<b>250 889,40 €</b>

	Investissement	Fonctionnement
Résultats de l'exercice	<b>250 889,40 €</b>	<b>28 661,07 €</b>
Résultats antérieurs	15 917,23 €	73 475,36 €
Part affectée à l'investissement		
Résultats cumulés	266 806,63 €	102 136,43 €
Restes à réaliser :		
▪ Dépenses	-366 271,56 €	0,00 €
▪ Recettes	365 000,00 €	0,00 €
Résultats cumulés R.A.R.	-1 271,56 €	0,00 €
Résultat corrigé	265 535,07 €	102 136,43 €

**EXCEDENT : 367 671,50 €**

Suite aux explications et à l'exposition des résultats par M. Romain MORVAN, secrétaire de mairie, le conseil municipal, excepté M. le Maire, procède au vote et valide le compte administratif à l'unanimité des membres présents.

- Adoption des reports pour le nouveau budget

•

Suite aux résultats du compte de gestion et du compte administratif 2022, il est proposé de reporter l'excédent d'investissement 2022 aux recettes d'investissements 2023, soit 265 535,07 € et de reporter l'excédent de fonctionnement 2022 aux recettes de fonctionnement 2023, soit 102 136,43 €.

Le conseil municipal, excepté M. le Maire, procède au vote et valide les reports à l'unanimité des membres présents.

- Vote du taux d'imposition

•

Le conseil a décidé une augmentation des taxes locales, à savoir :

Taxe sur le foncier bâti : 5% (augmentation de 1,85 points)

Taxe sur le foncier non bâti : 15,5% (augmentation de 0,6 point)

- Adoption de l'Etat 1259

•

Suite aux changements des taux votés précédemment, l'état 1259 modifié a été voté à l'unanimité.

•

- Adoption du budget 2023

Le budget est un ensemble de prévisions de recettes et de dépenses pour l'année en cours. Il faut donc intégrer les recettes et les dépenses déjà reçues et effectuées depuis janvier, tout en prévoyant les dépenses et les recettes jusqu'en décembre. Le budget doit être équilibré : autant de dépenses que de recettes.

## FONCTIONNEMENT

	Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
Crédits de fonctionnement Votes au titre du présent budget	718 456,61 €	616 320,18 €
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	102 136,43 €
<b>Total de la section de fonctionnement</b>	<b>718 456,61 €</b>	<b>718 456,61 €</b>

## INVESTISSEMENT

	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Crédits d'investissement Votes au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	922 608,78 €	657 073,71
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		265 535,07€
<b>Total de la section investissement</b>	<b>922 308,78 €</b>	<b>922 608,78 €</b>

Suite aux explications et à l'exposition de la vue d'ensemble par M. Romain MORVAN, secrétaire de mairie, le conseil municipal, excepté M. le Maire, procède au vote et valide le compte de gestion à l'unanimité des membres présents.

- Modification des prix des concessions

La commune acquies l'installation de 10 nouveaux caveaux à la SAS Pompes Funèbres Lacressonnière. Le nouveau tarif sera de 760€

- Boîte à idées

Nous avons eu 2 sollicitations dans la boîte à idées.

Idée n°1 : Demande de rabotage.

Un habitant demande s'il est possible que la route du chemin du grand paradis ait un ajout de rabotage.

**Notre réponse** : une réponse sera faite par mail, précisant qu'il s'agit d'un chemin privé et que l'entretien de celui-ci est à la charge des particuliers.

- Communications et questions diverses

**Passage de l'éclairage public aux LED**

M. Le Maire expose que la commune souhaite rénover l'éclairage public au passage LED des rues suivantes : haecke straete, route de Saint-Omer (en agglomération), rue de l'église (en agglomération), rue de la Mairie (en agglomération), chemin du Balingberg (en agglomération), rue de la Mairie, ainsi que le parking et rue du Presbytère. La maîtrise d'ouvrage est assurée par le SIECF.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour le projet exposé.

Le conseil sollicite le SIECF pour un étalement sur (exercices comptables et précise que la participation sera fiscalisée.

***Installation de feux tricolores sur la route de Saint-Omer***

Monsieur Le Maire expose que la commune souhaite installer des feux tricolores au niveau du 666 route de Saint-omer, ces travaux est assurée par le SIECF. Le conseil est d'accord à l'unanimité.

R

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h15.

Thierry DEHONDT

Nathalie BALZA

Bernard VERHAEGHE

Albert PIETERSOONE

Isabelle MARCANT

Michèle GUWY

Marie-Laure GLORANT

Delphine LUTUN

René SELOSSE

Stéphane SOCKEEL

Benoît DECLERCQ

Emmanuel MONKERHEY